



Conseil Municipal du 8 Juillet 2025

PROCÈS-VERBAL

Le huit juillet deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-André-Sur-Sèvre s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du Maire, Dany GRELLIER.

Présents : GRELLIER Dany, FERRIERE Bernadette, PETIT Laurent, RAMBAUD Luc, FAUCON Amélie, DIGUET Anne-Lise, ALVAREZ Déborah, FAZILLEAU Christian, DANTHOIS Nicole, MALOSSE Christina, ROY Laëtitia, SIONNEAU Jacques, GATARD Catherine, ETAVARD Michel et VIOLEAU Quentin.

Excusé : /

Secrétaire de séance : GATARD Catherine

Convocation : le 1^{er} Juillet 2025

Publié le : 25 Septembre 2025

Le quorum étant atteint, le Maire déclare ouverte la séance publique.

Le procès-verbal de la séance du 5 Juin est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

- **Révision des loyers des locatifs communaux**
- **Adhésion au réseau des secrétaires de mairie du CDG79**
- **Adhésion DSI AGGLO2B**

DÉCISION PRISE PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION :

- ✓ Lors de l'exposition de peintures & sculptures qui s'est déroulée du 7 au 15 Juin dernier, un tableau a été acheté. Il a été installé dans le bureau du Maire pour un montant de 1 350€. Celui-ci sera financé sur le budget C.C.A.S.
- ✓ **[2025-32] Révision des loyers des locatifs communaux au 1er Juillet 2025**

L'Indice de Révision des Loyers (IRL) prévoit une augmentation des loyers au 1er Juillet 2025 de 1,82 %. Les loyers pouvant être révisés chaque année au 1er Juillet, il est donc proposé à l'assemblée municipale d'augmenter le montant des loyers communaux de 1,82% au 1^{er} Juillet 2025 :

- des logements gérés par Habitat Deux-Sèvres (3 locatifs Rue Marie Millasseau),
- du logement situé 17, rue Marie Millasseau.

Délibération :

Le conseil municipal :

- **DÉCIDE** d'augmenter les loyers communaux de 1,82% ;
- **PRÉCISE** que le gain annuel pour la Commune, de cette augmentation s'élève à 376,92€ ;

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 11/07/2025

✓ **[2025-33] Adhésion aux services déployés pour les « secrétaires de mairie ».**

Monsieur le Maire présente le Plan d'actions « Secrétaires de mairie : un métier d'avenir dans les Deux-Sèvres », lancé en 2022 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres (CDG79) en partenariat avec l'Association des Maires des Deux-Sèvres (ADM79). Ce plan s'articule autour de quatre axes : former, soutenir, outiller, valoriser, et vise à renforcer ce métier clé en milieu rural. Des actions concrètes ont été mises en place, comme la création d'un diplôme universitaire en 2023 et le recrutement d'une cheffe de projet.

Le CDG79 va maintenant consolider un réseau départemental des secrétaires généraux de mairie pour les communes de moins de 3 500 habitants, en complément des initiatives intercommunales, grâce à la plateforme collaborative INTERSTIS. Chaque secrétaire pourra accéder à un espace départemental et à celui de sa communauté de communes.

Pour pérenniser cette démarche, un « pack adhésion » annuel à 150 € est proposé à la commune de Saint-André-Sur-Sèvre (500 à 999 habitants), permettant à la commune et à son secrétaire général de bénéficier pleinement des services et outils du plan d'actions.

Délibération :

Le conseil municipal :

- **DECIDE** d'adhérer à compter de l'exercice budgétaire 2025, au « pack adhésion » relatif au plan d'actions « secrétaires généraux de mairie » du CDG79, dont le forfait est fixé pour 2025 au tarif de 150 € pour la commune.

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 11/07/2025

✓ **[2025-34] Adhésion au service commun de la DSI (Direction des Systèmes d'Information) de l'Agglo2b.**

Par délibération du 28 juin 2022, le Conseil Communautaire a acté l'extension du service commun de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) à toutes les communes volontaires. Cette mutualisation vise à optimiser les systèmes de sauvegarde, renforcer la sécurité, partager les ressources et réaliser des économies d'échelle en téléphonie et achat de matériel informatique.

La convention fixe les modalités de fonctionnement du service commun (maintenance, équipement, assistance, achats, etc.) et son coût est réparti entre les communes adhérentes selon le nombre de postes pris en charge, avec un tarif unitaire fixé à 853 € TTC pour 2025.

Les économies estimées sur les dépenses de téléphonie devraient permettre de compenser les frais d'adhésion.

Les élus ont aussi choisi de souscrire à la licence Microsoft 365, qui offre des outils simples et pratiques pour mieux travailler ensemble, partager des documents en ligne en toute sécurité et profiter de mises à jour régulières pour rester efficaces au quotidien.

Le Maire a tenu à rappeler que bien que la commune ne soit pas encore adhérente, elle a néanmoins pu participer en 2024 à la consultation groupée pour les photocopieurs, ce qui permet de réaliser une économie annuelle de 313,02 €.

Délibération :

Le conseil municipal :

- **DECIDE** d'adhérer à compter de 2026, au service commun de la DSI (Direction des Systèmes d'information) de l'Agglo2b.

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 11/07/2025

COMMUNICATION DU MAIRE :

En cette fin de mandat, un point est réalisé sur le solde de l'enveloppe des **fonds de concours** pouvant être sollicités auprès de l'**Agglo2b** pour la période 2023-2026. La Commune disposait d'une enveloppe totale de 39 848 €. Deux projets ont déjà fait l'objet d'une demande de financement : la création du city stade et l'acquisition d'un local de stockage. À ce jour, il reste un montant disponible de 17 346,44 €, qui devrait être sollicité pour le projet d'aménagement de l'aire de jeux.

La Commune souhaite s'équiper d'un **système d'affichage** simple, réutilisable et modulable **pour communiquer sur les événements organisés**, en utilisant un panneau électoral comme support pour une bâche publicitaire aux couleurs de la Commune. Cette bâche comportera le logo de la Commune ainsi que le site internet.

Des zones de texte interchangeables selon le type d'événement « Exposition », « Concert » ou « Concours » seront positionnés par velcro ainsi que pour le lieu « Salle l'Andrésienne » ou « Église », et pour les dates. Ceci sera à prévoir sur 4 panneaux différents (au jardin, au parking de l'église et sortie/entrée devant la salle l'Andrésienne). Le Maire présente le visuel et la proposition reçus de Graphic Frouin de Bressuire. Une offre qui s'élève à 1 777,87€ HT soit 2 133,44€ TTC.

Ces supports pourront être mis à la disposition des associations qui souhaiteraient communiquer sur leurs événements. A charge pour elles de faire faire les lettrages souhaités.

Après examen des contrats d'électricité des bâtiments communaux et éclairage public, Jérôme LUCET, Conseiller Collectivités chez Séolis a rencontré le Maire le 2 Juillet dernier. Suite à cette analyse, séolis propose de **modifier les contrats d'électricité** comme suit :

- Eglise actuellement contrat souscrit pour 12kva ⇒ le passer en 6 kva (suffisant depuis que l'éclairage est en LED)
- Jardin du cloître actuellement contrat souscrit pour 9 kva ⇒ le passer en 12 kva afin d'éviter les coupures dues au disjoncteur, notamment lors des périodes de chauffage combiné à d'autres appareils électriques.
- Salle l'Andrésienne puissance souscrite à 108 kva ⇒ le passer à 86 kva (puissance maximum atteinte 81 kva). Cette modification de contrat permettrait une économie de 475€.

COMMUNICATION DE L'ADJOINTE A LA VIE LOCALE :

Succès pour l'exposition de peintures & sculptures : le vernissage de l'exposition s'est tenu le samedi 7 juin à 11h. L'événement a réuni les œuvres de 16 peintres — soit 160 tableaux — et de 2 sculpteurs – soit une quarantaine de sculptures - offrant au public une belle diversité artistique. La municipalité regrette le peu de participation des Maires des Communes voisines.

Tout au long de la semaine, les tableaux ont été admirés par les visiteurs, mais aussi par les résidents de 8 établissements accueillant des personnes âgées, ainsi que les locataires du village sénior de Combrand et les adultes d'un foyer de vie. Certains groupes ont eu le plaisir d'assister à une animation proposée par Claude Lahaye, l'un des sculpteurs exposants, venu partager sa passion. Des échanges intéressants durant cette semaine.

L'exposition a fermé ses portes le dimanche 15 juin, au lendemain de la marche gourmande organisée par l'association de la chasse.

Près d'une quarantaine de choristes du conservatoire de Bressuire et de l'école de musique de Parthenay ont uni leurs voix pour offrir au public nombreux, un moment musical intense lors du **concert Gospel du 15 Juin**.

Ils ont ensuite été conviés à se rendre à la salle l'Andrésienne pour découvrir l'exposition et prendre une collation.

Dates à retenir :

- Visite estivale sur le thème "Sherlock en balade", proposée le jeudi 31 juillet à 18h au départ de la mairie. Cette animation, principalement destinée aux enfants, se déroulera sur un parcours d'environ 4 km.
- Concours de puzzle le 18 Octobre (sur inscription avant le 14 Septembre).

COMMUNICATION DE L'ADJOINT AUX BÂTIMENTS :

Lors de la séance du conseil municipal du 27 mars, les élus ont examiné deux premiers devis concernant l'**acquisition d'un véhicule de service électrique** de type « Jobber » destiné aux services techniques. Ce véhicule viendrait en complément du camion benne IVEICO, acquis en 2007 et mis en circulation pour la première fois en juin 2004. Il serait principalement utilisé pour les déplacements entre les différents bâtiments communaux dans le cadre de leur entretien. Le conseil avait alors confirmé son intérêt pour une motorisation électrique. Des devis supplémentaires ont depuis été demandés pour d'autres modèles électriques, mais ceux-ci, nettement plus coûteux que le premier, ont été présentés aux élus.

COMMUNICATION DE L'ADJOINT A LA VOIRIE :

Les élus ont rencontré, les 17 et 18 Juin, les deux entreprises en concurrence pour le projet d'**aménagement d'une aire de jeux**, afin d'affiner les éléments en vue d'une réactualisation des offres. Les nouvelles propositions issues de ces échanges ont été examinées par les élus. Ceux-ci ont choisi de se laisser un temps de réflexion durant la période estivale et reprendront l'examen du dossier à la rentrée.

Parallèlement, la demande de subventions adressée à l'État au titre de la DETR a reçu une réponse favorable, avec une aide accordée de 28 746 € (soit 4 107,08 € de moins que le montant sollicité). Un soutien complémentaire de 24 212,89 € a également été validé au titre des fonds de solidarité départementale.

À la suite de l'examen des deux propositions reçues à l'issue des rendez-vous, les élus ont retenu le projet présenté conjointement par les entreprises Charier TP et Vion Environnement. Une réunion de la commission est prévue le 2 septembre afin d'affiner le projet en vue de sa présentation et de sa soumission lors de la prochaine séance du conseil municipal.

La séance est levée à 22H.

À l'issue de la séance, le sujet du prochain mandat a été abordé. Un tour de table a permis à chaque élu de s'exprimer sur son intention de se représenter ou non. Ces échanges ont été l'occasion de faire part des motivations de chacun, des bilans ainsi que des projets pouvant être envisagés pour la suite. Cette démarche a permis de clarifier la future composition de l'équipe.

Prochain conseil municipal : le Mercredi 24 Septembre 2025

Le Maire
Dany GRELLIER



La secrétaire de séance
Catherine GATARD

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Catherine Gatard', written over a horizontal line.